

Observation n°368 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La MRAe considère que les modifications de la géométrie des aérogénérateurs, conduisant pour les éoliennes E3 à E6 à la diminution de l'espace entre le bas des pales et le sol, sont susceptibles d'impacts significatifs, en particulier sur les risques de collision avec les espèces de bas vol de la faune volante. Elle considère que ce point nécessiterait une évaluation environnementale précise.

La MRAe est un organisme d'état sérieux.

Elle montre dans son rapport la légèreté des études de l'industriel éolien sur plusieurs points.

Il est temps de signifier que la manne financière liée à la transition énergétique ne permet pas n'importe quoi.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Lacan